



DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

DIRECTION DE L'ORGANISATION,
DE L'ÉDUCATION DES SYSTÈMES
D'INFORMATION ET DE L'ÉDUCATION

Sous-DIRECTION DE L'ÉDUCATION
SERVICE DES ÉTUDIANTS

Tél. : 05 90 99 79 51 / 0950 99 79 52
Fax. : 05 90 99 77 81

N° 225-SDE/SE-AA/GS.

Basse-Terre, le - 3 JUIL. 2014

Monsieur CHAVILLE Gillian Nicolas

783, Clairefontaine
Saint-Robert
97123 BAILLIF

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous avez été distingué par le **Prix du Président du Conseil Général** récompensant les meilleurs bacheliers du Département. A cet effet, il vous a été attribué une bourse pour la poursuite de vos études supérieures. L'octroi et le renouvellement de cet avantage étant conditionnés par une réglementation très stricte, je vous en rappelle les principales dispositions :

- La Bourse du Président du Conseil Général est accordée sauf dérogation, pour une durée maximale de cinq (05) ans, à compter du début des études supérieures. Toutefois, son renouvellement doit être demandé au plus tard le **15 octobre de chaque année**, accompagné des pièces suivantes :
 - Certificat de Scolarité de l'année en cours
 - Résultats obtenus l'année précédente.
- Le montant de la Bourse est égal au montant du Prêt Départemental Etudiant (**3.960 € par an**), réparti en neuf (09) mensualités de **440 € d'Octobre à Juin de l'année universitaire**.
- Mise à disposition d'un billet d'avion aller, pour le début des études et un pour le retour, au terme de leurs études.

Enfin, je vous informe que la Bourse du Président du Conseil Général est cofinancée par le Fonds Social Européen au titre de la Formation par la mobilité des Cadres et des Techniciens. Un questionnaire vous sera donc adressé chaque année sur le déroulement de vos études.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre contact avec le Service suivant :

SERVICE DES ETUDIANTS

Allée Maurice MICAUX (Route du Stade Félix Eboué)
97100 BASSE-TERRE

Madame ANCETE : 0590.99.79.51. - Email : service.etudiants@cg971.fr

Vous trouverez ci-joint, un formulaire que vous devrez me retourner, **dans les plus brefs délais**, dûment rempli, daté et signé.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Le Président du Conseil Général
Sénateur de la Guadeloupe

P.J. : Règlement du Prix du Président du Conseil Général.

Jacques GILLOT